

CATALOGUE TARIF

2010

Prix public hors taxes au 1^{er} Avril 2010

Eligible
Crédit
d'impôts
2010



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. GÉNÉRALITÉS

Toute commande implique de la part de l'Acheteur, revendeur professionnel, l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Les clauses figurant sur ses bons de commande ou tout autre document commercial qui leur seraient contraires, ne nous sont pas opposables au Vendeur, sauf accord préalable.

2. OFFRE, COMMANDE, FORMATION DU CONTRAT

2.1. Caractéristiques de l'offre

Les prix et renseignements portés sur les documentations, commerciales et techniques, ainsi que sur les tarifs et catalogues, sont donnés à titre indicatif, le Vendeur se réservant le droit de les modifier à tout moment et sans préavis.

2.2. Formation du contrat. Acceptation de commande

Le contrat de vente, même en cas de devis ou d'offre préalable, n'est parfait que sous réserve d'acceptation expresse, par le Vendeur, de la commande de l'Acheteur, y compris lorsque les offres sont faites par les représentants, employés ou mandataires du Vendeur.

2.3. Commandes sur appel

Les « commandes sur appel » ou « commandes ouvertes » ne sont pas admises, et sont considérées comme illégales, dans la mesure où le principe, les quantités ou les délais de la commande sont laissés à la seule appréciation de l'Acheteur.

2.4. Annulation ou modification de commande

La commande représente l'acceptation de l'offre par l'Acheteur et, conformément au droit commun, elle est intangible, l'Acheteur ne pouvant la retirer ou l'annuler, quel qu'en soit le motif.

2.5. Modification du matériel

En cas de modification du matériel ou de cessation de sa fabrication, les commandes seront exécutées par le moyen du matériel modifié ou d'un matériel nouveau, équivalent quant à sa qualité et ses performances.

3. LIVRAISON, PRIX, EXPÉDITION ET TRANSPORT

3.1. Conditions de livraison

Tout matériel est vendu non installé. Quelles que soient les modalités de vente, la livraison est facturée au prix en vigueur le jour de l'expédition ou de l'enlèvement.

3.2. Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués sont respectés dans toute la mesure du possible mais ne constitue pas un engagement. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni donner droit à retenue ou à paiement de dommages-intérêts.

3.3. Prix

Sauf accord préalable sur un prix déterminé, toute livraison de matériel présent au catalogue est facturée au tarif en vigueur au jour de la livraison de la commande. Nous nous réservons la faculté d'instaurer un montant minimum de facturation pour les commandes de faible importance, en raison de coûts inhérents au traitement des commandes.

3.4. Mise en service

Sauf stipulation écrite contraire, les prix indiqués dans nos catalogues ne comprennent pas la mise en service de nos matériels et celle-ci est toujours à la charge de l'Acheteur.

3.5. Conditions d'expédition

Le matériel est expédié en port dû. Les emballages ne sont pas repris par le Vendeur, sauf accord exprès de celui-ci.

3.6. Transport, frais, assurance

Il appartient à l'Acheteur de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre les transporteurs, quelles que soient les conditions d'expédition. Pour être admises, les réclamations sur la composition, la quantité et le poids des appareils livrés ou leur non-conformité avec le bordereau d'expédition doivent être formulées dans les huit jours de l'arrivée de la marchandise, sans préjudice des dispositions à prendre à l'égard du transporteur. Rappel est fait, à cet égard, que l'article 105 du Code de commerce fait obligation à l'Acheteur de formuler ses réserves au transporteur dans les 2 jours de la réception des marchandises, par lettre recommandée avec accusé de réception.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. Délais de paiement

Les paiements sont faits au domicile du Vendeur, au comptant à réception de la facture, sauf accord écrit préalable.

4.2. Situation financière de l'Acheteur

Nous nous réservons la faculté de subordonner l'ouverture et le maintien de compte à l'obtention, auprès de l'Acheteur, de documents comptables, financiers et juridiques et, le cas échéant, de garanties. Nous nous réservons le droit d'exiger le paiement total ou partiel au moment de la passation de commande si la situation financière de l'Acheteur le justifie.

4.3. Retard de paiement

Tout défaut de paiement à la date d'échéance convenue nous donne, de plein droit, la faculté de suspendre ou d'annuler les commandes en cours ainsi que d'exiger le paiement immédiat de toutes les sommes portées en compte.

Les paiements ne peuvent être retardés sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige. Tout retard donnera lieu à l'application, à notre profit, d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne majoré de sept pour cent (+7 %).

4.4. Modification de la situation juridique de l'Acheteur

En cas de cession totale ou partielle, apport en nantissement du fond de commerce ou cession d'un élément essentiel de l'actif, les sommes dues par l'Acheteur deviennent immédiatement exigibles.

5. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur conserve la propriété des Matériels vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces Matériels. Ces dispositions ne font pas obstacle, sous réserve des stipulations du paragraphe 3.6., au transfert à l'Acheteur dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des matériels vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

6. GARANTIES

6.1. Défauts ouvrant droit à la garantie

Sans préjudice de l'application, le cas échéant, de la garantie légale des vices cachés résultant de l'article 1641 du Code Civil, le Vendeur s'engage à remédier à tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, ou la réalisation des Matériels, et dans la limite des dispositions ci-après.

6.2. Restrictions

La garantie ne s'applique pas aux conséquences de l'usure normale et ne concerne pas les pièces d'usure.

Par ailleurs, la garantie est exclue, notamment, si les conditions suivantes n'ont pas été respectées :

- stockage à l'abri de l'humidité et des intempéries,
- mise en oeuvre et installation conforme aux règles de l'art,
- bonne qualité de l'eau utilisée, tant au niveau du circuit de chauffage que du circuit sanitaire,
- entretien périodique réalisé par un professionnel qualifié et, le cas échéant, réparations ou remplacements conformes aux règles de l'art et aux prescriptions techniques,
- utilisation conforme à l'usage auquel le produit est destiné et aux prescriptions des notices d'utilisation.

6.3. Durée et point de départ de la garantie

La garantie ne s'applique qu'aux vices qui se seront manifestés pendant la durée stipulée sur le bon de garantie du matériel. Elle est calculée à compter de la date de la facture faite à l'utilisateur ou à compter de la date de la mise en service si celle-ci est antérieure. Cette couverture est effective sous la condition expresse du retour du bon de garantie dûment complété, qui devra parvenir au Vendeur dans les 3 mois suivant la mise en service. La réparation et les remplacements effectués dans le cadre de la garantie ne font pas courir une nouvelle durée de garantie et ne prolongent pas la durée de garantie initiale.

6.4. Obligations de l'Acheteur

L'Acheteur communiquera à ses clients les conditions de la présente garantie. Pour que la garantie puisse s'appliquer, l'Acheteur veillera à ce que le Vendeur soit informé, sans retard et par écrit, des défauts imputés au Matériel et à ce que lui soient fournies toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci.

6.5. Mise en oeuvre de la garantie

La garantie consiste pour le Vendeur à remédier à ses frais et en toute diligence, aux défauts dont est atteint le Matériel.

Le Vendeur a le choix des moyens à employer pour satisfaire à cette obligation (réparation, modification, remplacement,...).

Les frais de transport des Matériels, de déplacement du personnel et de main-d'oeuvre sont exclus de la garantie.

6.6. Dommages-intérêts

La responsabilité du Vendeur est strictement limitée à son obligation à garantie ainsi définie.

Il ne sera tenu à aucune indemnisation, y compris pour dommages immatériels ou indirects tels que notamment manque à gagner, perte d'utilisation, perte de jouissance, perte de revenu, réclamation de tiers, etc.

7. JURIDICTION ET LOI APPLICABLE

En cas de contestation et nonobstant tout lieu d'accord de paiement, les litiges relatifs à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère (26). La loi applicable est la loi française.



SERIE MC CI / MC - 20 à 40 kW

Bois, bûches

Couplage bois/fioul

Chauffage + eau chaude sanitaire

P4 - P5

SERIE GTEI - 20/28 ou 30/28 kW

Polycombustibles



SILVATHERM 20 - 40 BGR/CGR

Bois, granulés

Chauffage et eau chaude sanitaire

Chauffage seul

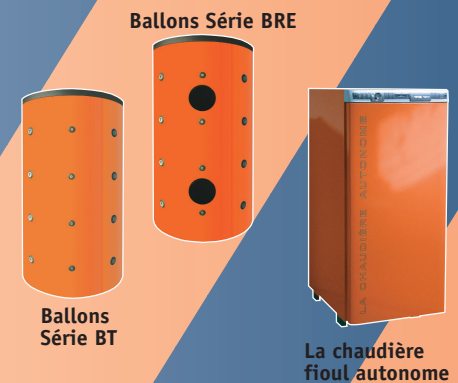
P6

Silos de stockage

Mini silo intégré

Silo textile

P7



BALLONS TAMPONS

Série BRE de 1500 à 3000 litres

Chauffage + eau chaude sanitaire

Série BT de 500 à 1500 litres

Chauffage

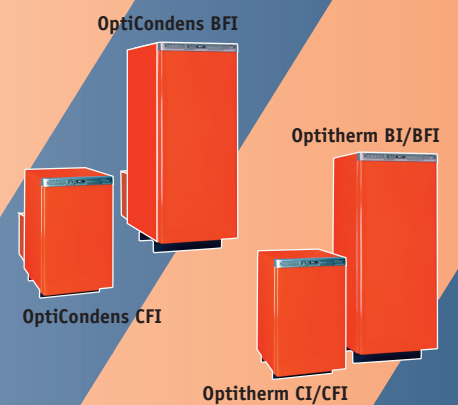
P8

LA CHAUDIÈRE FIOUL AUTONOME

Fioul Condensation

Chauffage seul

P9



SERIE OPTICONDENS - 20 à 36 kW

Fioul Condensation

Chauffage + eau chaude sanitaire ou chauffage seul

Ventouse ou cheminée

P10 - P11

SERIE OPTITHERM - 20 à 36 kW

Fioul Basse température

Chauffage + eau chaude sanitaire ou chauffage seul

Cheminée

P12 - P13



SERIE MAXITHERM - 50 à 620 kW

Fioul/Gaz

Chauffage seul

Cheminée

P14 - P15

BOIS BÛCHES
POLYCOMBUSTIBLES

GRANULÉ DE BOIS

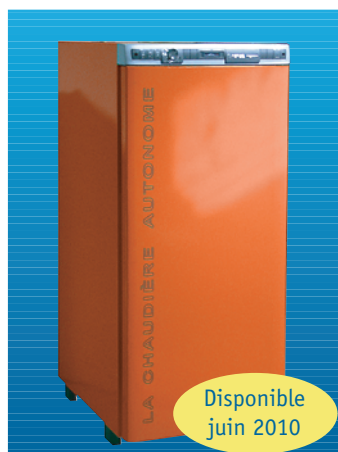
BALLONS TAMPONS
CHAUDIÈRE AUTONOME

FIOUL
VENTOUSE/CHEMINÉE

FIOUL / GAZ
A ÉQUIPER

LA CHAUDIÈRE FIOUL AUTONOME

CHAUFFAGE - FIOUL CONDENSATION



Équipement de base

- ✓ Corps de chauffe en acier protégé et **condenseur en inox 904L**
- ✓ Brûleur fioul avec réchauffeur et ventilateur haute pression dynamique, pré-réglé en usine et livré avec flexibles (25 kW sur 6.25 et 36 kW sur 6.35)
- ✓ Jaquette à isolation renforcée
- ✓ Tableau de commande et de contrôle avec thermomètre de chaudière
- ✓ **Régulation en fonction de la température extérieure** montée (+ sonde départ et extérieure)
- ✓ Evacuation des fumées : d'usine **Cheminée** (B33 ou B23), adaptation **Ventouse** (option C13 ou C33)
- ✓ Circulateur circuit n°1
- ✓ **2 circuits de chauffage à températures différentes** (Duotherm-System®)
- ✓ Ensemble de remplissage avec soupape/manomètre, clapet anti-retour, robinet de remplissage et flexible de raccordement, robinet de vidange en façade
- ✓ Pieds réglables

✓ **Groupe électrogène diesel intégré** permettant d'assurer une production électrique de 3 kW à 230 V pour les usages domestiques. Le boîtier électronique de contrôle, relié au tableau électrique de l'installation, assure en cas de coupure d'électricité la mise en route et l'arrêt automatique du groupe électrogène. Ainsi, pendant une coupure d'électricité, la chaudière prend le relai et fournit suffisamment d'électricité pour maintenir en fonctionnement le chauffage de la maison et les appareils électriques (réfrigérateur, éclairage, congélateur...)

| Modèles | | La chaudière autonome 6.35 CFI | La chaudière autonome 6.25 CFI |
|---|-----|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Références commerciales | | 906 357 | 906 257 |
| Prix hors-taxes | € | 5.190,00 | 4.940,00 |
| Dont part chaudière à condensation éligible Crédit Impôts | € | 4.190,00 | 3.940,00 |
| Dont part du groupe électrogène | € | 1.000,00 | 1.000,00 |
| Puissance utile maxi. (régime eau 50-30°) | kW. | 37 | 26,1 |
| Température maximale circuit de chauffage | °C | 95 | 95 |
| Pression maximale de service | bar | 3 | 3 |
| Alimentation électrique monophasé + terre | V. | 230 | 230 |
| Capacité en eau de la chaudière | L. | 48 | 42 |
| Puissance maxi du groupe électrogène | kW. | 3 | 3 |
| Tension électrique du groupe électrogène | V. | 230 | 230 |
| Fréquence électrique du groupe électrogène | Hz. | 50 | 50 |
| Poids total de livraison | kg. | 265 | 255 |